

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 26 avril 2012 à 20 h30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Serge MAYOUD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 22/04/2012.

Présents : M. Serge MAYOUD, M. Jean Michel MERLE, Mme Régine TERRAILLON, M. André BOUTEILLE, M. Georges FLACHARD, M. Robert ROCHE, M. Christian MOLLARD, M. Mme Anne DUCREUX, M. Eric GONZALEZ, Maxime BERNE, Mme Monique GUILLAUMOND, Mme Jacqueline VERINE, M. Laurent MIOCHE, M. Pierre Olivier CHAMBEYRON, Mlle Estelle JACQUEMOT, Mme Colette DUCHENE, M. Jacques EGASSE, M. Claude COLOMB, M. Grégory DUSSUD, M. J.Marc BEFORT,

Absents excusés : M. Fabrice PARMENTIER LESAGE, M. Bernard BONNASSIEUX, Mme Carole DI-QUINZIO.

Secrétaire de Séance : Mlle Estelle JACQUEMOT

MO/2012-03

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars est adopté à l'unanimité.

1. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 6 jurés qui seront inscrit sur la liste préparatoire des jurys d'assises.

2. APPROBATION DU PLU

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'approbation du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123 -24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une insertion dans la presse.

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Panissières et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après un mois suivant sa réception par le Sous-Préfet de Montbrison et après accomplissement des mesures de publicité.

3- Questions diverses

3.1 : Le concours de pétanque des élus se déroulera à Salvizinet

3.2 : Réunion de voirie le 10 mai à 19 H

3.3 : Remise des prix du fleurissement dimanche 29 avril en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15

Prochaine réunion de Conseil Municipal, sauf impératif, le 29 mai à 20H30 en Mairie.

MAYOUD SERGE
MAIRE

